



attac

Le Courriel d'information

n°281 – Vendredi 09 Novembre 2001.

STOP

Dans ce numéro

1- Contre l'OMC nous ne sommes pas seuls

Dans plusieurs centaines de villes éparpillées dans une trentaine de pays des centaines de milliers de personnes diront avec vous, non à l'OMC, non à un nouveau cycle de libéralisation. Chaque mobilisation a son importance, chaque personne compte. Alors que nos représentants se trouveront calfeutrés à des milliers de kilomètres dans des hôtels climatisés, il faut que nos voix les atteignent.

2- Réponses des peuples à l'OMC, exclusion ou inclusion ? Deux différentes stratégies

Les efforts pour inclure les clauses sociales dans les accords commerciaux ont été effectués dans le NAFTA (1994) et l'OMC (1995). Le NAFTA a été le premier cas où les conditions de travail et les normes d'environnement ont été introduites sous la forme d'un sous-traité. Ceci correspond à la Commission du Travail et la Commission sur l'Environnement. Néanmoins, dans les 2 cas, après l'introduction des mesures sur le travail et des normes d'environnement dans le NAFTA et l'OMC, celles-ci n'ont eu absolument aucun effet.

3- Brèves d'OMC sur Doha

Le Kenya, le Mozambique, le Nigeria, la Tanzanie, l'Ouganda, le Zimbabwe et la Zambie ont déposé une proposition le 19/10 demandant que la rencontre ministérielle de Doha ne décide pas du lancement de négociations sur les tarifs industriels ou sur l'accès au marché pour les produits non agricoles. Ils proposent à la place qu'on démarre une étude afin de tirer les leçons des expériences passées.

4- La culture n'est pas à vendre

Et puisque les discussions sur les règles commerciales sont à l'ordre du jour, puisque la justice et l'équité semblent passionner les dirigeants de l'OMC..., alors qu'ils adoptent les nécessaires législations anti-monopolistiques afin de réguler les pratiques hégémoniques dans le domaine des industries culturelles, qu'ils se dotent de compétences en matière de contrôle sur les monopoles des multinationales, qu'ils se préoccupent réellement des déséquilibres Nord-Sud, et concernant le domaine culturel, qu'ils constituent un vrai Fonds Mondial pour le financement culturel destiné au développement des cultures sous-représentées sur la scène internationale !

Contre l'OMC, nous ne sommes pas seuls

Allemagne. 28 villes se mobilisent, marchent dans les rues, se rassemblent. Entre autres : Aachen - Berlin - Bielefeld - Bremen - Cottbus - Dortmund - Frankfurt/Main - Frankfurt/Oder - Friedberg - Hamburg - Hannover - Kassel - Köln - Leipzig - Marburg - München (Munich) - Münster - Nürnberg - Oldenburg - Rostock - Regensburg - Schwerin - Wiesbaden Plus d'informations :

<http://attac.org/nonewround/mob>

Australie – Une cinquantaine d'organisations, de syndicats et d'association organisent un forum, un concert et une manifestation à Sidney. Des milliers de personnes sont attendues. Plus d'informations :

Patricia Ranald pranald@piac.asn.au
www.sydney.indymedia.org
www.sydneyrally.org

Autriche : Un événement organisé entre autres par ATTAC Autriche durera toute la journée. Plus d'informations :

<http://attac.org/nonewround/mob>

Bangladesh. Bangladesh Mukto Sramik Federation est à l'origine de l'organisation de trios manifestations à Chittagong, Khulna et Sylhet

Canada. Des actions sont entreprises à Halifax, Québec, Ottawa, Toronto, Sudbury, Vancouver, Edmonton, Regina entre autres. Carnavals, manifestations, séminaires, forums organisés par des dizaines d'organisations et syndicats.



attac

Corée. Débats, conférences et actions symboliques seront organisés à Séoul. Pour plus d'informations :

<http://nodong.org/sigtur/english/index.php>

Danemark. A Aalborg et à Copenhague des actions sont entreprises par ATTAC Danmark. Plus d'informations

<http://attac.org/nonewround/mob/>

Espagne. Des actions sont organisées dans plusieurs provinces, entre autres la Galice, la Catalogne, le Pays basque. Plus d'informations

<http://attac.org/nnewround/mob>

Etats Unis. Des rassemblements organisés par les syndicats AFL CIO, CWA et l'organisation Jobs with Justice se dérouleront à Washington. Une manifestation est prévue le lendemain. Des actions sont aussi organisées avec la participation de plusieurs dizaines d'autres organisations à Boston, Chicago, Harrisburg, Madison, New York, Philadelphie et San Francisco.

Finlande. Helsinki Des manifestations sont organisées faisant suites à des rencontres débats, forums et autres événements. Plus d'informations :

<http://attac.org/nonewround/mob/>

France. Manifestations: Reims - Manosque - Gap - Valence - Carcassonne - Montpellier - Marseille - Lannion - Bordeaux - Rennes - Peyrou - Grenoble - Cahors - Locarn - Lille - Bayonne - Pau - Colmar - Lyon - Chalon sur Saone - Chambéry - Rouen - Paris - Albi - Poitiers - Nantes - Toulouse - La Rochelle - Saintes - Royan - Rochefort. Rassemblements: Montluçon - Nice - Foix - Angoulême - Périgueux - Bergerac - Nyons - Brest - Nimes - Laval - Nancy - Metz - Dunkerque - Strasbourg - Annecy - Limoges - Guadeloupe - Villeneuve sur Lot - Brest - Epinal 15h00 : une minute de "non-silence" sera organisée dans la plupart des manifestations et rassemblements en France. Plus d'informations :

<http://attac.org/nonewround/mob>

Hollande. Conférences et débats organisés par différents groupes et organisations. Plus d'informations : <http://www.fnv.nl/>

Hong Kong. La coalition contre la mondialisation de la pauvreté organise des tractages, des actions dans les entreprises et un manifestation. Plus d'informations : <http://www.hkctu.org.hk/>

Inde. Manifestations à New Delhi organisées par La campagne des peuples indiens contre l'OMC.

Dans d'autres états en particulier Mandleshwar, Madhya Pradesh des actions seront aussi entreprises. Plus d'informations : Mr. S. P. Shukla, spsukla@id.eth.net Alok Agarwal nobigdham@vsnl.com

Italie. Rome manifestation monstre: 50 000 personnes sont attendues à Rome. La manifestations aboutira sur la place de la Bouche de la vérité. Concert, conférence. D'autres actions sont prévues dans d'autres villes, en particulier Naples et Bologne, Milan. Plus d'informations :

<http://attac.org/nonewround/mob>

Japon. Des actions seront entreprises dans les rue de Tokyo. Plus d'informations :

<http://www.jtuc-rengo.org/>

Liban. A Beyrouth un contre-sommet international a réuni plusieurs centaines de délégués du Moyen orient et du reste du monde. Plus d'informations :

<http://www.worldforumbeirut2001.org>

Malaisie. Des actions de sensibilisation seront organisées dans plusieurs centaines de lieux de travail à l'initiative du Congrès syndical malais.

Maurice (Ile). Une marche aura lieu à Port Louis.

Nigeria. Des rassemblements sont organisés dans tout le pays à l'initiative du Nigerian Labour Congress.

Nouvelle Zélande. « No to the WTO – Oppose Corporate Globalization ». Des manifestations sont organisées à Auckland, Christchurch et Wellington. Plus d'informations :

notoapec@clear.net.nz

Norvège. Des manifestations sont organisées à Oslo et dans d'autres villes du pays. Plus d'informations

<http://attac.org/nonewround/mob>

Les Philippines. Une caravane a parcouru le pays. Des rassemblements sont prévus. Plus d'informations : atujuan@info.com.ph

Portugal. Des actions, rassemblements et manifestations sont prévus dans le pays. Pour plus d'informations

<http://attac.org/nonewround/mob>

Qatar. Conférences de presse. Le Rainbow Warrior de Greenpeace est aussi à Doha. Une émission quotidienne sera émise sur Internet



attac

(en anglais) grâce à l'aide de www.indymedia.org

Royaume Uni. Un défilé carnavalesque s'est déroulé le 3 novembre à Londres. Plus d'informations : www.tradejusticemovement.org.uk

Russie. La conférence sur la mondialisation et la campagne contre la mondialisation libérale organisent des actions dans plusieurs villes. Plus d'informations : <http://www.vkt.org.ru/>

Suède. Gotheborg, Uppsala, Malmo et Umea se mobilisent. Plus d'informations : <http://attac.org/nonewround/mob>

Suisse. Manifestation nationale à Genève à l'appel de plusieurs dizaines d'organisations, de syndicats et d'associations. Plus d'information <http://attac.org/nonewround/mob>

Thaïlande. Une manifestations se déroulera à Bangkok toute la journée.

Turquie. Une caravane est partie d'Istanbul le 4 novembre qui a voyage dans tout le pays. Plus d'informations : sykimdaksi@superonline.com
Une marche convergera de plusieurs villes vers Ankara pour une manifestation.

Réponses des peuples à l'OMC, exclusion ou inclusion ? Deux différentes stratégies

Par Lee Chang-geun

Il y a deux stratégies des mouvements internationaux vis-à-vis de l'OMC. L'une est celle de l'inclusion et l'autre, celle de l'exclusion. La stratégie de l'inclusion est reliée à ce qui appelé mesures sur le travail et qui fût discuté à Seattle en 1999. La Fédération américaine du Travail (AFL-CIO) a demandé que les mesures sur le travail soient incluses en tant que thèmes de discussion dans les réunions de l'OMC. Cette stratégie se fonde sur l'idée qu'une fois introduites les mesures sur le travail dans le système de l'OMC, celles-ci pourraient protéger les droits des travailleurs contre la libéralisation du commerce et que cela pourrait ralentir la mondialisation et en amortir les effets. Ceci est non seulement la position officielle de l'ICFTU (Conférence internationale des Syndicats libres) mais aussi la façon dont les ONG ont traditionnellement répondu aux accords de libre échange. Néanmoins, on a vu au travers de l'expérience de l'accord de libre échange de l'Amérique du Nord (NAFTA), que ceci était

inefficace. De nos jours, de plus en plus d'activistes prêtent attention à l'autre stratégie, c'est à dire celle de l'exclusion. Ceci a commencé avec les paysans, tout d'abord pendant la Conférence ministérielle de Seattle en 1999. Comme vous le savez, après l'avènement de l'OMC, les paysans des pays du tiers-monde ont été touchés sévèrement. L'OMC impose la réduction des subventions et l'ouverture des marchés agricoles. Si bien que les paysans, spécialement ceux du tiers monde, ont commencé à demander que l'accord sur l'Agriculture (AOA) soit retiré de l'OMC. Dans ce contexte, de nos jours, des activistes soutiennent que le secteur essentiel pour l'humanité, les moyens de subsistance, ne relève pas de l'OMC.

La stratégie de l'inclusion a échoué.

Quelle stratégie vous plait le plus ? Je vais maintenant comparer les deux approches en termes de possibilité de réalisation et d'efficacité. Si nous ne considérons que la réalité, la stratégie d'inclusion devrait être la meilleure. En fait, elle a une longue histoire, depuis les réponses des ONG, dans les années 80, aux accords de libre échange et les institutions internationales. Cela s'appelait les « clauses sociales ». C'est à dire que les ONG espéraient atténuer les effets des accords internationaux (ou régionaux) sur le libre échange et l'investissement au travers des clauses sociales tels droits des travailleurs, normes d'environnement et droits de l'homme. De plus, les clauses sociales avaient l'air plus séduisantes parce que les nouveaux accords du commerce comprenaient des mesures fortes. Par exemple, des sanctions commerciales pour faire respecter les critères tandis que l'Organisation internationale du Travail (OIT) alors en place n'avait aucun moyen pour les faire respecter.

Les efforts pour inclure les clauses sociales dans les accords commerciaux ont été effectués dans le NAFTA (1994) et l'OMC (1995). Le NAFTA a été le premier cas où les conditions de travail et les normes d'environnement ont été introduites sous la forme d'un sous-traité. Ceci correspond à la Commission du Travail et la Commission sur l'Environnement. Néanmoins, dans les 2 cas, après l'introduction des mesures sur le travail et des normes d'environnement dans le NAFTA et l'OMC, celles-ci n'ont eu absolument aucun effet. En d'autres termes, ce genre de mesures, ce genre de mesures ont échoué dans la protection des droits des travailleurs et de l'environnement. Dans les faits, après la mise en place du NAFTA, 420 000 emplois ont disparu et les salaires



attac

effectifs ont chuté d'environ 4 400 US dollars (estimation annuelle) aux USA. Egalement au Mexique, entre 20 et 28 000 petites et moyennes entreprises ont fait faillite et il en est résulté la perte de 2 millions d'emplois réguliers. En conclusion, la Fédération américaine du Travail (AFL-CIO) a échoué dans sa protection des intérêts syndicaux (emplois et salaires) aussi bien que dans les droits des travailleurs mexicains au travers de la stratégie des mesures sur le travail.

L'inefficacité des mesures de rétorsion a été prouvée dans le cas de Sprint, une entreprise de télécommunications en place aux USA. Les travailleurs ont fait une requête devant la Commission du Travail de l'OMC pour lancer une enquête sur les normes de travail dans cette société. Mais, comme d'habitude, le seul résultat a été la lenteur de la réponse et l'absence de condamnation efficace. Quelques années après la requête, la Commission a décidé d'imposer de légères amendes à la société et a fermé le dossier. Ceci est la façon dont les mesures fonctionnent.

Il y a maintenant une alternative

Comme il a été dit plus haut, la stratégie de l'exclusion a été commencée par les paysans au moment de la Conférence ministérielle de Seattle en 1999. Le soutien croissant pour cette stratégie est fondé sur la perception des activistes que la stratégie d'inclusion ne peut plus être une réponse efficace à la mondialisation néo-libérale, ce qui a été prouvé dans les cas de l'OMC et du NAFTA. Ils en sont venus à être d'accord avec l'idée que la mondialisation néo-libérale n'est pas inévitable et des approches de plus en plus fondamentales et radicales ont été formulées.

Un tournant important a été la campagne anti-MAI. En Octobre 1998, vous avez peut-être entendu parler de « l'exception culturelle ». Ceci a été avancé par le gouvernement français pendant l'accord multilatéral sur l'investissement (MAI). A la suite du retrait du gouvernement français de la table, les négociations sur le MAI ont dû être arrêtées. Je n'expliquerai pas ici ce qu'est l'accord multilatéral sur l'investissement (MAI). Le point est c'est une sorte de constitution pour les multinationales.

De toute façon, pendant les négociations du MAI, les ONG internationales, les groupes de mouvements sociaux et les syndicats ont réclamé l'arrêt des négociations : Non à l'accord

multilatéral sur l'investissement. Depuis les groupes radicaux jusqu'aux groupes conservateurs s'intéressant à l'environnement, tous ont crié leur opposition au MAI. Finalement, comme je l'ai dit plus haut, l'accord multilatéral sur l'investissement a échoué. Depuis, les batailles contre l'accord multilatéral sur l'investissement les mouvements sociaux internationaux ont considéré une stratégie qui est différente de la stratégie d'inclusion. C'est la stratégie d'exception (ou d'exclusion) qui a pour but de démanteler tous les traités ou institutions.

Apparemment, les « exclusionnistes » viennent d'acquiescer leur citoyenneté dans les mouvements de solidarité internationale. Au milieu des années 90, les activistes qui proposaient de démanteler l'OMC étaient regardés comme une espèce d'idéalistes. Néanmoins, au fur et à mesure que la contradiction de la mondialisation financière s'amoncelait et que la stratégie d'inclusion montrait son inaptitude à la contrôler, la stratégie d'exclusion commençait à apparaître comme une alternative réaliste. Un grand nombre d'activistes se sont aperçus qu'il n'y avait pas de siège réservé pour la vie des peuples et leurs droits fondamentaux dans le texte de l'accord multilatéral sur l'investissement qui ne désirait ardemment que garder les bénéfices du commerce de façon exclusive.

Deux alternatives sont en discussion : l'une est le contrôle global des mouvements de capitaux et l'autre est de « défaire les liens » du système mondial. Les 2 stratégies ont en commun le démantèlement du système actuel de commerce et d'investissement et l'opposition à de nouvelles négociations sur la libéralisation. Mais elles diffèrent en ce qui suit. De façon à contrôler l'OMC, la première alternative propose que l'UNICED (Confédération des Etats Unis sur le Commerce et le Développement), probablement plus progressiste et relativement sensible aux demandes des peuples, devrait avoir plus de pouvoirs dans les négociations sur les accords commerciaux. D'un autre côté, la seconde se préoccupe plus de la dimension nationale. Elle insiste sur le fait que pour contrôler la mondialisation rampante, chaque nation ou état restaure le pouvoir de garder les mouvements de capitaux sous contrôle et, pour que cela arrive, met en avant la démocratie radicale aux niveaux locaux et nationaux.



attac

Ce que l'Action du Peuple coréen contre les traités sur l'investissement et l'OMC (KoPA) demande :

La stratégie de la KoPA à propos des Traités Bilatéraux sur l'Investissement (BIT) est plus proche de la seconde alternative que de la première. La KoPA estime que la stratégie de l'inclusion n'a pas réussi jusqu'ici à donner des résultats positifs et qu'elle aide seulement le courant actuel de la mondialisation incluant l'OMC, le FMI et le BIT à se renforcer et s'étendre. C'est pourquoi la KoPA insiste fortement pour que les traités qui concernent les secteurs essentiels pour les populations : agriculture, éducation, santé, culture et eau potable, soient mis en dehors de l'OMC. Néanmoins, la KoPA reconnaît également la réalité des relations de pouvoir au plan international. C'est pourquoi la KoPA utilise les tactiques à court-terme de moratoires en parallèle avec la stratégie de l'exclusion. Il s'agit d'une forme de tactique pour gagner du temps. En pratique, l'an dernier pendant la conférence ministérielle de Seattle, la KoPA a demandé de surseoir à tout accord additionnel menant à plus de libéralisation et d'ouverture, y incluant toute nouvelle session de l'OMC et du BIT jusqu'à une totale réévaluation et une ré-examen des traités existants de l'OMC aient eu lieu, avec la participation entière des citoyens, des organisations de mouvements sociaux et des syndicats, principalement en ce qui concerne leurs effets sur la démocratie, l'environnement, la santé publique, les droits de l'Homme, les droits des travailleurs et ceux des femmes.

Construction du Réseau des Peuples

Pour finir, je vous ajouter mon point de vue personnel sur la façon de construire le réseau des peuples contre la mondialisation et ses instruments tels que l'OMC, le FMI et la banque mondiale. La KoPA est formée de plus de 40 ONGs , mouvements sociaux et syndicats. Par conséquent, en ce moment, vous pouvez vous demander comment elle peut être bâtie en une sorte de large réseau incluant même des groupes écologistes et des groupes de consommateurs contre l'OMC. En fait, la construction de cette sorte de vaste réseau est une caractéristique non seulement de la KoPA mais aussi dans le domaine des actions internationales. En 1999 à Seattle, une aussi grande diversité de groupes tels que syndicats, paysans, environnementalistes, activistes contre le SIDA, associations pour les droits de l'Homme et associations d'étudiants se sont battus ensemble contre l'OMC. La raison est très

simple. L'OMC atteint tous ces groupes directement ou indirectement. Il y a un exemple : en Corée, il existe un réseau contre les OGM qui est fortement couplé avec la KoPA. L'année dernière, la KoPA a organisé une campagne contre les OGM et l'OMC avec ce réseau. De nombreux groupes de consommateurs et d'écologistes sont membres de ce réseau. Quel est le rapport entre les OGM et l'OMC ? En fait, l'OMC autorise une commercialisation quasi-libre d'OGM et n 'admet aucune restriction à ce commerce. Tout particulièrement, les USA demandent fortement que l'OMC fasse respecter le commerce totalement libre des OGM. Néanmoins, de plus en plus de scientifiques et d'écologistes préviennent que les OGM pourraient nuire à la santé humaine et au système écologique. Dans ce contexte, les associations d'écologistes et de consommateurs deviennent partie prenante dans les actions contre l'OMC.

Il y a un autre exemple. Si je vous dis que les activistes contre le SIDA participent fortement aux campagnes contre l'OMC, vous risquez d'être très surpris. Quel rapport y a t'il entre le SIDA et l'OMC ? S'il vous plaît, réfléchissez.

A partir de ces cas, nous pouvons avoir une idée de la raison pour laquelle tant de groupes si variés prennent part à des actions et à des réseaux contre l'OMC. Cette tendance reflète que la mondialisation et l'OMC affectent de plus en plus de gens de secteurs

Lee Chang-geun Comité de Direction Politique de la KoPA (Action du Peuple coréen contre les traités sur l'investissement et l'OMC)

Traduction : Jean Pierre Schermann, traducteur bénévole coordintrad@attac.org

Brèves d'OMC sur Doha

Par omc.marseille@attac.org

A- 7 pays africains demandent à différer les négociations sur les tarifs industriels :

Le Kenya, le Mozambique, le Nigeria, la Tanzanie, l'Ouganda, le Zimbabwe et la Zambie ont déposé une proposition le 19/10 demandant que la rencontre ministérielle de Doha ne décide pas du lancement de négociations sur les tarifs industriels ou sur l'accès au marché pour les produits non agricoles. Ils proposent à la place qu'on démarre une étude afin de tirer les leçons des expériences passées. Son processus devrait se concentrer sur la réduction et (ou)



attac

l'élimination des pointes tarifaires des pays développés; elle devrait en outre établir clairement que les PMA et les PED présentant une base industrielle fragile pourraient être exemptés d'engagements de libéralisation supplémentaires; elle devrait autoriser la non-réciprocité pour les PED et d'avoir la possibilité d'augmenter dans certains cas leurs tarifs douaniers au-delà des taux admis.

Ceci est la réponse à la Déclaration ministérielle qui, dans son paragraphe 13, déclare que les Ministres sont d'accord pour entamer des négociations afin de réduire ou d'éliminer les tarifs douaniers sur les produits non agricoles et qu'il couvrirait l'ensemble des produits sans exclusions a priori.

La proposition révisée de la Déclaration du 26 Octobre ne prend en compte aucune des suggestions et préoccupations de la proposition, mais diminue la portée de la disposition sur la non-réciprocité.

B- Le TABD lance un appel aux gouvernements pour que la libéralisation aille plus vite et plus loin :

Les dirigeants des grandes entreprises US et de l'UE, ont demandé avec insistance à leurs gouvernements respectifs d'apporter leur soutien au lancement d'un nouveau round "ambitieux" de libre-échange à Doha. Selon eux, ces discussions étaient nécessaires pour restaurer la confiance dans l'économie mondialisée après les attaques terroristes du 11 Septembre. Le rapport, inspiré par le Transatlantic Business Dialogue [lobby des transnationales transatlantiques] déclare que ces discussions doivent être "réalistes" et "opérationnelles" afin qu'elles soient achevées en "3 ans maximum".

Il demande à ce que les négociations portent sur une plus grande libéralisation des biens et services; qu'elles permettent de négocier une batterie de règles destinées à lever les obstacles sur les investissements et d'établir des normes de protection des investissements élevées. Ce point de vue a les faveurs de l'UE mais recueille un soutien plus mitigé de la part de l'Administration Bush. Le rapport déclare aussi que les chefs d'entreprise s'opposent à ce que de nouvelles règles gouvernant les matières sociales et environnementales soient négociées dans le cadre de l'OMC.

C- La Société Civile à Doha :

90 à 100 ONG sur les 647 qui en avaient fait la demande n'ont pas confirmé leur participation 30 à 40 autres, essentiellement d'Amérique du Nord et d'Europe, se sont retirées après les attaques du 11 Septembre aux USA

Etant donné les difficultés de pénétrer sur le territoire du Qatar et les risques politiques à manifester massivement, les ONG recentrent de plus en plus leurs actions au niveau local

IATP (Institute for Agriculture and Trade Policy) supervise les événements que les ONG sont en train de préparer à Genève. Il met en place un Centre International des Médias, comme pour Seattle

D- O.G.M.

1/ Les ministres européens de l'Environnement boudent la Commissaire européenne :

Les ministres de l'UE continuent de s'opposer aux suggestions de la Commission de lever le moratoire de facto sur l'approbation des OGM qui est en place depuis 98. Pour eux les lois sur l'étiquetage et la traçabilité récemment proposées par la Commission doivent être promulguées avant de pouvoir considérer sa levée. Leur entrée en vigueur devrait prendre encore deux ans, probablement plus longtemps si la France et le Luxembourg continuent d'insister pour qu'une nouvelle directive voie le jour sur la responsabilité environnementale avant toute levée.

La Commissaire Margaret Wallstrom s'est dite préoccupée par le maintien de l'interdiction qui pourrait conduire à des poursuites légales engagées par les sociétés de biotechnologie ou aux plaintes déposées devant l'OMC par les exportateurs d'OGM, tels que les USA. "C'est un problème et je ne sais pas comment le résoudre". Ce sujet sera discuté à la prochaine réunion du Comité Sanitaire et Phytosanitaire de l'OMC, sur demande des USA. Elle se concentrera sur la directive de l'UE (2001/18/EC) portant sur la dispersion délibérée des OGM dans l'environnement.

2/ Un accord pour la reprise des exportations de graines de soja a été conclu entre les USA et la Chine.

L'industrie US a obtenu que les règles chinoises à l'importation soient clarifiées (les détails que les pays exportateurs devaient fournir à l'entrée des produits en Chine quant à l'évaluation sur la sécurité sanitaire qu'ils présentaient n'avaient



attac

pas été spécifiés lors de l'imposition de nouveaux contrôles institués par les Chinois en Juin dernier) ; de même la mise en place d'une période transitoire avant la pleine application de ces règles. On ne sait toutefois pas quand la Chine produira la réglementation détaillée pour l'entrée en vigueur des nouvelles règles sur l'importation des OGM alimentaires.

E- Commentaires sur les textes préparatoires publiés. Voir <http://attac.org/nonewround> pour les documents officiels

1) La proposition de Déclaration sur l'Adpics et sur la santé fait ressortir les divisions au sein de l'OMC :

Cette proposition diffusée le 27 Octobre par le Conseil Général parallèlement à celle de la Déclaration Ministérielle et celle sur l'application des mesures, souligne l'abyme qui demeure entre pays développés et PED à ce sujet. Les divisions sont particulièrement prononcées sur le champ opératoire de la Déclaration, y compris son application possible à la "santé publique" ou à l' "accès aux médicaments". Considéré par certains comme un exercice de relations publiques, elle va probablement devenir un des sujets majeurs de contestation à Doha.

Bien qu'il ne reste que quelques portions du texte entre parenthèse dénotant les sujets n'ayant pas trouvé de solution, elles n'en soulignent pas moins les différences fondamentales d'approche entre pays développés et PED.

Le titre de la proposition, en particulier, reste entre parenthèses; les PED exigeant de se référer aux droits de propriété intellectuelle (DPI) et à la "santé publique; les pays développés favorisant les DPI et l' "accès aux médicaments".

Le § 4 du texte donne également lieu à de profonds désaccords. Ce paragraphe présente 2 options :

La première reflète celle prévalant dans les PED selon lesquels "rien dans l'Adpics ne devrait empêcher les membres de prendre les mesures pour protéger la santé publique";

La deuxième option est celle qui présente le point de vue principalement des USA et de la Suisse; elle affirme la possibilité donnée aux membres d'utiliser les dispositions de l'Adpics qui procure la souplesse suffisante "pour répondre aux crises de santé publique telles que le sida et les autres pandémies"; elle insiste sur

le droit "de sécuriser l'accès aux médicaments en fonction des moyens"

Pour les PED, la formulation de la première option répond déjà aux demandes des pays développés à ce que "nous réitérions notre engagement dans l'Adpics". Ils critiquent l'option 2 qui ne fait que déclarer ce qui a toujours été le cas et est largement reconnu. Le fait que cette option établisse que "la Déclaration n'ajoute ou ne diminue en rien les droits et obligations des membres contenus dans l'Adpics", rend cette Déclaration largement inutilisable dans les affaires de règlement des litiges.

Les ONG ont vivement critiqué ce texte. "Nous pensions que l'accès au Cipro, le médicament breveté [de chez Bayer] contre l'Anthrax, aurait rendu les pays riches plus sensibles aux besoins des PED. Mais les dernières informations en provenance de l'OMC à Genève, indiquent que les USA n'ont pas bougé d'un pouce".

La demande de l'UE pour qu'il soit prévu que les pays assurent que les médicaments discountés ne reviennent pas sur les marchés des pays développés n'a pas fait l'objet de la moindre mention dans le texte.

En revanche, la proposition US pour une extension de la période transitoire pour les PMA et pour décréter un moratoire avant de soulever des litiges contre les Etats de l'Afrique subsaharienne a été introduit dans le texte. Certains ont exprimé leur surprise face à cette inclusion étant donné qu'il ne s'agissait que d'une proposition informelle avancée par un seul membre. Cependant on a fait remarquer que cette proposition US n'a plus de portée pratique en raison des souplesses déjà reconnues dans les paragraphes 6,7 et 9.

Le § 6 détermine les motifs pour pouvoir délivrer des licences obligatoires (cad permettre l'usage d'un brevet dans le consentement de son détenteur sous certaines conditions.

Le § 7 détermine ce qui constitue une urgence nationale; pendant cette période il est possible de délivrer des licences obligatoires sans être contraint d'obtenir l'autorisation du détenteur de brevet.

Le § 9 concerne les régimes propres aux Etats pour l'épuisement des droits de propriété intellectuelle.

Pour certains PED, ces trois paragraphes constituent des avancées même s'ils ne



attac

réussissent pas à imposer leur proposition au § 4.

Par ailleurs, les Etats ont-ils l'autorisation d'accorder des licences obligatoires en vue d'importer des médicaments génériques ? Ce sujet est resté largement sans réponse. La Proposition reconnaît les difficultés des pays ne disposant pas de la capacité de production suffisante pour utiliser de manière effective la licence obligatoire; Mais il se contente de demander au Conseil de l'Adpics de trouver des " solutions rapides" à ce problème et de rendre son rapport au Conseil Général avant fin 2002. Le débat tourne autour de l'Art.31 (f) de l'Adpics, qui déclare que l'utilisation de licences obligatoires devrait être "avant tout destinées à la fourniture du marché domestique du membre autorisant un tel usage".

2) Déclaration finale

Le Conseil Général a distribué la seconde proposition de Déclaration Ministérielle à la IVe Conférence Ministérielle de Doha le 27 Octobre. Une proposition de Décisions sur l'application des accords et sur l'Adpics et l'Accès aux Médicaments l'accompagnaient. Un grand nombre de sujets restent litigieux et beaucoup de PED ont souligné que les nouveaux textes étaient encore très éloignés de ce qu'ils espéraient. On pense que ce sont ces derniers textes qui seront remis à la réunion ministérielle de Doha.

Les premières réactions ont été loin de dégager un total soutien. Les USA ont déclaré que le texte revisité "fait un peu plus progresser vers un lancement réussi des négociations à Doha, bien que nous ayons encore beaucoup de travail à accomplir". Mais un représentant de l'UE a déclaré de son côté : " Je peux difficilement dire que je suis très optimiste".

La plupart des PED ont condamné le texte. Un représentant d'un pays asiatique a dit qu'il ne recommanderait pas l'acceptation du nouveau texte. D'autres ont exprimé leur "choc" et leur "profond désappointement" face aux nouvelles formulations. La plupart des délégations préparent leur réponse au cours de la prochaine réunion du Conseil Général du 31 Octobre où les textes seront probablement fortement critiqués par les PED et les PMA .

Les critiques sont aussi venues de la société civile. Martin Khor a déclaré cette mouture "pire que la première".

Les Amis de la Terre Europe ont dit qu'elle n'apportait "rien sur le développement, rien sur

l'équité et rien sur l'environnement ou la durabilité...à l'OMC, cela continue d'être business comme d'habitude". Et pour le South Center "Tout ce bavardage sur le "Round du Développement" semble soudain s'être évanoui".

Agriculture :

Le texte reste inchangé. Quelqu'un l'a décrit comme "l'équilibre du malheur". La plupart ont déclaré qu'il pourrait servir de "base" de discussions. Pour beaucoup et en particulier, pour l'UE, ce secteur reste celui du "ça passe ou ça casse" à la Conférence Ministérielle.

Environnement :

Un autre point réputé comme un autre sujet du "ça passe ou ça casse", il est devenu un des secteurs les plus litigieux entre l'UE (soutenu à des degrés divers par la Norvège, la Suisse et les Peco) et la plupart des autres membres. L'UE pousse pour faire entrer dans les négociations des sujets comme le principe de précaution et l'éco-étiquetage alors que les autres y sont opposés.

Le nouveau texte se situe entre ces deux positions et propose de débiter à Doha un processus à deux étages. Le premier, qui pourrait durer jusqu'à la Ve Conférence de 2003; le Comité Commerce et Environnement devrait identifier tout ce qui peut s'avérer utile pour clarifier les règles de l'OMC s'y rapportant. Dans un deuxième temps, le Comité rendrait son rapport à la Ve Conférence et ferait des recommandations sur la possibilité de lancer des négociations sur les secteurs étudiés.

Dans son préambule, le texte a gardé les références au développement soutenable et au droit des Etats de prendre les mesures pour maintenir les niveaux sanitaires, de sécurité et de protection de l'environnement qu'ils estiment nécessaires.

Les négociations sur les nouveaux sujets (ou sujets de Singapour) vont à l'encontre des intérêts des PED :

Ces sujets introduits en 1996 à la Conférence Ministérielle de Singapour, et qui portent sur les Investissements, la Concurrence, la transparence en matière de marchés public et la facilitation du Commerce, sont apparus comme des secteurs pour une négociation éventuelle dans le nouveau projet. Ils ont essentiellement le soutien de l'UE et des autres pays développés qui veulent lancer les négociations dans ces domaines le plus tôt possible. Au contraire les



attac

PED et particulièrement l'Inde, la Malaisie et le Pakistan, s'oppose à leur inclusion comme sujets de négociations, arguant du fait que les PED ne sont tout simplement pas prêts à s'engager dans des pourparlers pouvant conduire à de nouveaux engagements alors que les déséquilibres antérieurs [l'application des accords] restent irrésolus. Selon le délégué indien, on nous "a demandé d'accepter une étude non prjudicielle visant ces domaines, stipulation étant faite que les négociations ne débuteraient que lorsque un consensus explicite aura été dégagé".

Le texte initial du 26 Septembre avait mis en avant deux possibilités dans les domaines des Investissements et de la concurrence : les membres pourraient choisir d'entrer en négociation dans chacun d'entre eux, ou ils auraient la possibilité d'entreprendre un travail d'analyse plus approfondi. Le nouveau texte invite les membres à s'engager à négocier sur les investissements et la concurrence après la Ve Conférence, le dispositif leur permettant de se dégager des négociations, tout en conservant la possibilité de se joindre aux accords plus tard..

Sur les autres sujets, la nouvelle version a introduit un nouveau paragraphe (135) concernant les PMA, qui en particulier engagerait les Membres à un accès à leur marché sans droit, ni quotas pour les produits provenant des PMA. Le texte est identique au précédent au sujet de la clarification et de l'amélioration des règles de l'OMC concernant les mesures anti-dumping, et qui avait été vivement combattu par les USA

3) Le nouveau texte sur les Décisions concernant l'application des accords :

Il s'agit de la 2e proposition qui était attendue avec impatience. Une Compilation des sujets en suspens sur l'application des accords, soulevés par les Etats et qui concerne les sujets qui n'ont pas trouvé place dans la proposition de Décision, a été diffusée le même jour (27/10). La complète résolution de ce sujet qui perdure est au cœur des demandes des PED pour pouvoir accepter un nouveau round. Considérant les réactions négatives auxquelles le premier texte avait donné lieu et qui allaient de " travail à améliorer" à l'expression d'un "profond désappointement", de bien plus grandes concessions s'avéraient nécessaires dans le second texte. Or la plus grande partie de ce dernier texte ne fait que reprendre les termes du premier. Aussi les premières réactions à parvenir étaient "extrêmement, extrêmement négatives".[répété 2 fois dans la déclaration

d'un délégué]. Un des PMA allant même jusqu'à dire "c'est comme si nous n'existions pas"

Quelques sujets ont toutefois été résolus à l'intérieur de leurs Comités respectifs.

Celui sur l'Agriculture est arrivé à un accord sur l'Art.10.2 (relatif aux crédits à l'export, à la décision sur les PED importateurs net alimentaires et aux quotas douaniers).

Le Comité SPS (Sanitaire et PhytoSanitaire) a approuvé une décision reconnaissant l'équivalence de sécurité alimentaire différente et de mesures sanitaires animales et végétales.

Depuis la rencontre de Singapour, mi-October, un grand nombre de délégués ont commencé à se référer au "round du développement" plutôt qu'à un "nouveau round" ou à un "programme de travail à venir".

Le texte introduit deux mesures en faveur du développement dans l'Accord sur les Subventions et les Contre-Mesures (SCM). Cependant la proposition d'accepter certaines mesures sur les subventions ne donnant pas lieu à des poursuites n'est reprise que dans le paragraphe 13 des sujets en suspens sur l'application des règles.; une décision à ce sujet ne sera donc pas prise à Doha mais plutôt à la fin de 2.002. Une autre autorisation à poursuivre les "besoins de développement" provient de la proposition d'un PMA, traitant des autorisations de subventions à l'export (exemptions à l'Art.3.1 (a)) dont la souplesse permet de financer les exportateurs des PMA, "conformément à leur besoin de développement". Il stipule que la période de huit ans pour éteindre cette exemption afin de parvenir à être "compétitif à l'export" commence "de la date où la compétitivité à l'export est constatée", plutôt qu'à l'entrée en vigueur des accords de l'OMC.

Après la diffusion du texte original, beaucoup de PED ont indiqué qu'un grand nombre de leurs soucis les plus pressants ne recevaient pas de réponse et qu'aucun paramètre n'était défini pour permettre de le modifier.

Le paragraphe 13 du texte sur l'application des mesures, en conséquence, reconnaît que les sujets en suspens dans ce domaine seront abordés selon le paragraphe 12 de la Déclaration Ministérielle, sujets figurant dans la Compilation.

Le paragraphe 12 (b) de la Déclaration stipule que ces matières "seront abordées par les



attac

organes de l'OMC dont ils dépendent, qui présenteront leur rapport au Comité sur les Négociations Commerciales (CNC) d'ici fin 2002 pour prendre les dispositions appropriées". Le CNC étant l'organisme chargé de superviser les nouvelles négociations prenant leur source dans le lancement du nouveau round. Cette disposition consiste donc à renvoyer ces sujets à leurs comités respectifs contrairement aux demandes d'un grand nombre de pays de leur faire suivre une "voie expresse" spéciale.

Un des rares avantages que les PED pouvaient retirer du texte original sur l'application des mesures était relatif à l'exemption dont les PMA pouvaient se prévaloir quant à l'engagement d'élimination des subventions tant que leur PNB par tête n'était pas supérieur à 1000 \$ de 90. Cette exemption devait expirer après que leur PNB ait atteint ce niveau pendant 3 années consécutives. Cette clause suspensive n'est pas reprise dans le second texte. De plus, elle stipulait que cette décision ne deviendrait effective qu'une fois qu'un accord serait trouvé sur la méthodologie pour calculer les dollars de 90 ou "pas plus tard que le 1er Janvier 2003." Ce qui reporte effectivement le délai pour son application.

Un autre thème qui n'apparaît plus dans la proposition de décision pas plus que dans le document sur les sujets en suspens a trait au mode 4 de l'AGCS (mobilité des personnes physiques) On y trouve bien une rapide référence dans la Déclaration Ministérielle reconnaissant le travail déjà accompli, mais rien d'autre. On dit que la raison tient au fait que l'ambassadeur indien a déclaré au Conseil Général que faute de renforcement de cette disposition, elle pouvait aussi bien être retirée.

Groupe Traités internationaux de Marseille.
Omc.marseille@attac.org

La culture n'est pas à vendre

Par Sud-Culture Languedoc Roussillon

**LA CULTURE N'EST PAS A VENDRE !
HALTE A LA COMMERCIALISATION DE LA
CULTURE !**

Du 9 au 13 novembre, un nouveau sommet de l'O.M.C. doit se réunir à Doha au Qatar. Au menu des pourparlers, l'adoption des mesures parachevant la révision de l'A.G.C.S. (Accord Général sur le Commerce des Services). Sommés de s'ouvrir à la concurrence, soumis à

des coupes budgétaires et à des réductions massives de personnel, au nom du remboursement de la dette pour le Tiers Monde ou au nom de la réduction du déficit public pour l'Europe, les services publics sont universellement menacés. Leur statut même est remis en cause. S'agissant de secteurs fort lucratifs, et donc, fortement convoités par les grandes firmes de services, les services comme l'éducation, la santé et la culture sont en voie de démantèlement.

La Culture ? ... non pardon, les "services récréatifs" qui regroupent pêle-mêle et au même rang le spectacle vivant, les archives, les musées, les bibliothèques mais aussi les Zoos, les jardins botaniques, les parcs à thème et les parcs d'attractions !

**CULTURE, COMMERCE ET MONDIALISATION :
DES AFFAIRES JUTEUSES !**

La culture est devenue un champ économique important, avec le développement des loisirs, et la diffusion massive des outils électroniques permettant la diffusion du son et de l'image sous différentes formes. Au cours des 20 dernières années, le commerce des biens culturels a quadruplé. Un document récent de l'UNESCO stipule : "entre 1980 et 1998, les échanges commerciaux concernant les livres, les revues, ainsi que les domaines de la musique, des arts plastiques, du cinéma, de la photographie, de la radio, de la télévision, des jeux et des articles de sports ont augmenté de 95 340 à 387 927 millions de Dollars".... et ajoute ", " il est fort probable que, durant la dernière décennie, le volume du commerce international des biens culturels se soit encore accru....Ce que semble indiquer le fait qu'en 1996, les ventes internationales des produits culturels ont représenté le premier secteur d'exportation aux Etats-Unis en atteignant 60 200 millions de dollars, dépassant les secteurs traditionnels de l'agriculture, de l'automobile, de l'aérospatiale et de la défense..." Enfin, l'UNESCO conclut : "cette croissance du commerce international des biens et des services culturels répond sans aucun doute à une augmentation radicale de la demande corollaire du changement des modèles de consommation, dans les pays industrialisés, voire même dans un certain nombre de pays en développement, grâce à l'augmentation du pouvoir d'achat et/ou à la diminution du coût de certains produits." (Study on International Flows of Cultural Goods- UNESCO-2000).

Si la commercialisation des biens et services culturels se porte donc bien...La structuration du



attac

marché des industries culturelles a aussi évolué. Dans les années 90, un fort processus d'internationalisation, de réorganisation et de concentration a donné lieu à la naissance de grands groupes mondiaux ; l'UNESCO s'en inquiète : "cette situation suscite des inquiétudes quant à la création d'un nouvel oligopole mondial que certains analystes comparent à l'industrie de l'automobile au début du siècle"...et précise encore : "Les économies d'échelle et les stratégies d'intégration verticale (un même groupe assure la création d'un personnage de fiction, la production musicale et audiovisuelle, la commercialisation de tee-shirts et autres produits dérivés, la gestion d'un parc à thème et la commercialisation électronique de la totalité de ces contenus, biens et services) semblent donner de plus en plus d'importance aux groupes de communication dont le siège se trouve aux Etats-Unis."

On comprend mieux ainsi l'empressement de l'OMC à vouloir assujettir un secteur aussi "porteur" et juteux....

CULTURE ET MONDIALISATION : LES RISQUES DE L'UNIFORMISATION...

Mais les dangers qui pèsent sur le secteur culturel ne sont pas qu'économiques et financiers. Le développement mondial de ce qui est convenu d'appeler "les industries du divertissement" et des "services récréatifs" pose la question de l'uniformisation, de la standardisation au détriment du pluralisme culturel à l'échelon planétaire. Ce processus de mondialisation qui s'appuie aujourd'hui sur la force sans précédent des firmes multinationales et des derniers progrès technologiques au travers des NTIC, d'Internet (MP3, télévisions par satellites ou sur le net, diffusion directe de films sous forme numérique par satellite dans les multiplexes, etc...), sape littéralement les cultures locales et traditionnelles en pervertissant les goûts et en standardisant les marchés dans le cadre conceptuel occidental. Cette érosion rapide et irréversible des cultures singulières, cette "apocalypse des traditions", laisse place à une hégémonie culturelle exercée par les pays industrialisés et au premier rang, les Etats-Unis. L'offre du Livre, du Disque, du Cinéma, de l'Audiovisuel, etc... est aujourd'hui structurée par des Majors qui concentrent la production, la diffusion et la promotion. Pour ces géants qui trustent le marché culturel mondial, la logique de marché est implacable : ce qui prime c'est la recherche de succès faciles, des cycles de vie des "supports" de plus en plus courts, des "segments moins innovateurs" face aux "produits à écoulement lents".... Cette

concentration de la consommation sur un petit nombre de titres, qui va permettre à quelques films (made in Hollywood), quelque best sellers, quelques soaps-télévisuels, quelques chanteurs de "cartonner" sur les hit-parades mondiaux à force de grandes campagnes de lancement publicitaire, va réduire la durée de vie des œuvres culturelles, va augmenter la standardisation et l'uniformisation de l'offre culturelle, au détriment d'une diversité culturelle des sociétés du monde entier. Les jeunes (2/5e de la population mondiale) sont la "cible" des grandes firmes du divertissement et une concurrence effrénée se développe pour s'attacher les fans à un âge de plus en plus tendre : des centaines de millions d'enfants et d'adolescents à travers le globe sont abreuvés par Sony, MTV et autres "éducateurs" du XXI ème siècle qui face à leurs difficultés d'insertion dans la société, leur offre des ersatz d'évasions.... Cette hégémonie culturelle et idéologique est fortement marquée par une "américanisation" des esprits, une "domination des âmes" qui vient supplanter la domination économique, scientifique et technologique américaine. Contrôlant les industries culturelles, maîtrisant le symbolique, générant le contrôle des concepts et du sens, les Majors américaines mettent en place une "tyrannie soft" et une "oppression aimable" valorisant l'american way of life, modélisant et marchandisant nos pratiques consommatoires, développant une vision utopiste néolibérale prônée par les Mickey's World.

LES ENJEUX DU SOMMET DE DOHA :

Dans ce contexte, l'intrusion de la logique commerciale à tous les stades de la production et de la circulation des biens culturels menace, dans son principe même, la relative indépendance, difficilement conquise, de la production et de la circulation culturelle à l'égard des nécessités de l'économie. Professant qu'en matière de culture comme ailleurs, la logique du marché ne peut apporter que des bienfaits, les prophètes du nouvel évangile néo-libéral récusent la spécificité des biens culturels, affirmant que les nouveautés technologiques et les innovations économiques qui les exploitent ne pourront qu'accroître la quantité et la qualité des biens culturels offerts, donc la satisfaction des consommateurs. La condition, évidemment, est que tout ce que font circuler ces nouveaux "services d'information", soit tenu pour une marchandise quelconque, c'est-à-dire traité comme n'importe quel produit, donc soumis à la loi du profit. Ainsi, voudrait-on nous faire croire, que la profusion liée à la multiplication des



attac

chaînes de télévision thématiques numérisées devrait entraîner une « explosion of media choices » (explosion des choix médiatiques) telle que toutes les demandes, tous les goûts seraient satisfaits ...et dans ce domaine comme ailleurs, la concurrence devrait, par sa seule logique, favoriser la création ; la loi du profit serait, en ces matières aussi, démocratique, du fait qu'elle sanctionne les produits plébiscités par le plus grand nombre. De fait, cette concurrence uniformise l'offre mythique du choix : loin de diversifier, elle ne vise que la recherche du public maximum (la loi de l'"Audimat") conduisant les producteurs à rechercher des produits standardisés, valables pour des publics de tous milieux et de tous pays, parce que peu différenciés et différenciants : la « World Culture » est née ! La concentration de l'appareil de production et de diffusion fait régresser cette concurrence qui suppose un minimum de diversité. Subordination de la production à la diffusion et véritable censure par l'argent (ex : les Multiplexes totalement soumis aux impératifs des diffuseurs), sont favorisés par l'intégration verticale des groupes. Mais surtout, les impératifs du profit à court terme et les choix esthétiques correspondants sont imposés à tout le système par la domination de la logique économique. La culture qui suppose des investissements à fonds perdus est menacée par la logique du profit et parce que les conditions économiques et sociales dans lesquelles elle peut se développer sont profondément affectées par cette même logique capitaliste.

Les experts de l'OMC voudraient nous faire croire qu'il faut choisir entre la "mondialisation" entendue comme la soumission aux lois du commerce, donc au règne du « commercial », qui est toujours et partout le contraire de ce que l'on entend par culture, et la défense des cultures nationales ou telle forme particulière de nationalisme culturel.

Cette « globalisation » vise en fait à masquer et justifier une politique visant à universaliser les intérêts particuliers et la tradition particulière des puissances économiquement et politiquement dominantes et à étendre à l'ensemble de la planète le modèle économique et culturel le plus favorable à ces puissances, en le présentant à la fois comme une norme, un devoir-être, et comme une fatalité, un destin universel, de manière à obtenir une adhésion ou, au moins, une résignation universelle.

Tels sont les enjeux des manœuvres actuelles entreprises sous le nom de l'Accord général du commerce des services (AGCS) auquel les

différents états ont souscrit en adhérant à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et dont la mise en application est actuellement en cours de négociation. Il s'agit en effet d'imposer aux 136 états membres l'ouverture de tous les services aux lois du libre-échange, rendant ainsi possible la transformation en marchandises et en sources de profit de toutes les activités de service, y compris l'éducation et la culture. C'est la condamnation pure et simple de la notion de service public et d'acquis sociaux aussi décisifs que l'accès de tous à l'éducation gratuite et à la culture.

Cet accord, en enjoignant les Etats de soumettre toutes les mesures nationales, réglementations intérieures, subventions à des établissements ou à des institutions, licences, etc., aux verdicts d'une organisation qui tente de conférer les allures d'une norme universelle aux exigences des puissances économiques transnationales, et en traitant comme des « obstacles au commerce » les politiques nationales visant à sauvegarder les particularités culturelles nationales et propres, de ce fait, à constituer des entraves pour les industries culturelles transnationales, permettra, de fait, à l'OMC d'interdire à la plupart des pays, et en particulier, aux moins dotés en ressources économiques et culturelles, tout espoir d'un développement adapté aux particularités nationales et locales et respectueux des diversités, en matière culturelle comme dans tous les autres domaines.

On l'aura compris, contrairement au discours d'"équilibre" et d'"égalité" prôné par l'OMC, il ne s'agit pas d'assumer des règles du jeu égales pour les acteurs sur un marché, mais d'établir une porte ouverte à tout nouvel acteur....

DE L'EXCEPTION A LA DIVERSITE CULTURELLE :

Depuis l'Accord de Florence (Accord pour l'importation des objets à caractère éducatif, scientifique ou culturel) en 1950 qui encourageait la libre circulation des livres et d'autres biens notamment culturels, le "Protocole de Nairobi" en 1976 qui a permis d'étendre les bénéfices de la libre circulation à l'audiovisuel, la conclusion des négociations sur le GATT du cycle de l'Uruguay en 1993, et surtout, depuis le projet de l'A.M.I. (Accord Multilatéral sur l'investissement) en 1995 qui prévoyait d'appliquer aux investissements les principes de l'OMC, le secteur culturel et audiovisuel a été mis en "exception", en constituant un cas particulier. Pour assurer, dans ce domaine, les deux objectifs (assurer la libre circulation des produits culturels et audiovisuels



attac

et la diffusion sans entraves des œuvres et préserver la diversité culturelle et l'épanouissement des productions nationales constituant un patrimoine mondial), la communauté internationale a adopté la doctrine de "l'exception culturelle" qui repose sur le principe que les biens et les services culturels, du fait de leur relation à la culture, sont d'une nature particulière qui va au-delà des seuls aspects commerciaux. Ils véhiculent des contenus, des valeurs et des modes de vie qui sont partie prenantes de l'identité culturelle d'un pays et reflètent la diversité créatrice des individus. Or, La compatibilité de ces deux objectifs n'est pas spontanément assurée, notamment dans le secteur audiovisuel, où les dynamiques économiques de production et de distribution peuvent menacer la diversité. Le risque existe donc, soit de voir la libéralisation des échanges entraîner la disparition d'éléments essentiels des cultures nationales, soit, à l'inverse, que la diffusion internationale des œuvres ne se heurte pas à des obstacles protectionnistes injustifiés. Ce dilemme ne peut être tranché dans le cadre de l'OMC, dont les principes n'intègrent pas l'objectif de diversité.

La France, le Canada et plus largement, la mouvance francophone ont été à la pointe de ce combat pour "l'exception culturelle", ralliant derrière eux les Etats européens.

Dans le cadre de l'AGCS, le cinéma et la télévision sont soumis aux règles de libéralisation valables pour les échanges internationaux, mais avec des aménagements. Les Etats conservent le droit de mener une politique audiovisuelle. Ils peuvent renoncer d'inscrire les services audiovisuels sur la liste des obligations de l'AGCS (d'où la nuance entre exclusion, qui signifierait que l'audiovisuel est hors champ de la négociation - et exception culturelle, qui permet à un pays de ne pas faire de propositions et donc de ne pas entrer dans le champ de la négociation). Ce qui permet de ne pas appliquer le principe du traitement national et d'exclure certaines mesures de politique audiovisuelle du principe de la nation la plus favorisée. Ce sont ces dernières réserves temporaires, qui font l'objet des discussions actuelles de l'AGCS.

La première bataille fut gagnée en 1993 à l'occasion des négociations du GATT, notamment grâce à une très forte mobilisation des professionnels du cinéma et de la musique. Mais les réalisateurs, les compositeurs, les interprètes et tous ceux qui ont été les premiers à sa mobiliser, estimaient déjà que cette "exception

culturelle" était un piège pour plusieurs raisons : artifice juridique temporaire d'une part, mesure "catégorielle" pouvant être vécue comme "privilège corporatiste" par le reste de la société d'autre part...La position du Gouvernement français a d'ailleurs évolué : son Ministre de la Culture parle aujourd'hui de "respect de la diversité culturelle" plus que d'exception culturelle. Les réflexions et les débats de l'UNESCO, du Conseil de l'Europe, de la Francophonie, du Réseau International sur les politiques Culturelles mis en place par le Canada ont beaucoup joué dans cette louable évolution. En effet, un parallèle a été établi entre biodiversité et diversité culturelle reconnaissant que les "écosystèmes culturels", composés d'une mosaïque complexe de cultures de plus ou moins grande influence, ont aussi besoin de la diversité pour préserver le patrimoine des générations futures. Seules des politiques culturelles appropriées peuvent garantir la préservation de la diversité créatrice contre le risque d'une culture unique. La diversité culturelle apparaît donc comme la mise en valeur et la protection des cultures du monde face au danger de l'uniformisation. L'"exception culturelle" ne représente qu'un des moyens parmi ceux qui peuvent conduire à la protection et à la mise en valeur de cette diversité culturelle. On ne peut pas tolérer la soumission des œuvres de création aux mesures de libéralisation et de déréglementation prises par les stratégies de l'OMC et qui prévoient l'assimilation de la propriété littéraire et artistique à la propriété industrielle. Il ne s'agit donc pas de promouvoir une quelconque "exception culturelle" concédée à contrecœur par les représentants des industriels et des marchands, mais pour reprendre l'expression de José Bové : « c'est à l'échelle de la planète qu'il faut défendre l'exception culturelle ! ».

TOUS DANS LA RUE LE 10 NOVEMBRE !

La libre circulation des biens et des services culturels ne saurait être soumise aux seules règles du commerce international. Elle est un facteur favorable au développement du nécessaire dialogue entre les cultures. Les citoyens des différents pays ne doivent pas être relégués au rang de simples consommateurs de produits culturels. Nous devons exiger des règles du commerce international qui permettent de créer des espaces dans lesquels les citoyens de la planète puissent créer et s'exprimer librement au travers des biens et des services culturels, puissent choisir ceux qu'ils veulent acquérir et puissent le faire dans des conditions de justice et d'équité.



attac

Les pays en développement sont concernés au premier chef car dépourvus du tissu industriel nécessaire pour diffuser l'expression de leur forte créativité nationale. De fait, ce sont les cultures de ces pays qui sont le plus menacées parce qu'elles sont prises dans la " tenaille" du commerce et de la technologie, et par voie de conséquence, c'est l'humanité tout entière qui s'en trouverait appauvrie par une moindre diversité culturelle.

Et puisque les discussions sur les règles commerciales sont à l'ordre du jour, puisque la justice et l'équité semblent passionner les dirigeants de l'OMC..., alors qu'ils adoptent les nécessaires législations anti-monopolistiques afin de réguler les pratiques hégémoniques dans le domaine des industries culturelles, qu'ils se dotent de compétences en matière de contrôle sur les monopoles des multinationales, qu'ils se préoccupent réellement des déséquilibres Nord-Sud, et concernant le domaine culturel, qu'ils constituent un vrai Fonds Mondial pour le financement culturel destiné au développement des cultures sous-représentées sur la scène internationale !

Nous devons refuser cette conception qui tend à marchandiser les produits culturels dessaisissant par exemple le rôle primordial que doit jouer l'UNESCO en matière de politique mondiale de la culture au profit de l'OMC. L'enjeu nous paraît clair : il s'agit de rétablir l'ordre démocratique des choses en ayant un débat politique à l'échelle mondiale sur la production culturelle, en refusant un nouvel ordre hypnotiseur made in USA !

Il semble ainsi nécessaire d'organiser et de développer un large débat démocratique sur ces questions, qui s'adresse à l'ensemble des citoyens et non seulement aux seules sphères

culturelles qui pose clairement la marchandisation de la culture, les limites, les pouvoirs et les domaines de compétence de l'OMC en matière culturelle, la subordination de l'OMC aux chartes internationales comme la Déclaration universelle des droits de l'homme, et le respect de la notion de service public.

Parce que le droit à l'information n'est pas à vendre, parce que les bibliothèques publiques et les musées ne sont pas à vendre, nous ne pouvons que concevoir une culture libre et plurielle, une culture qui ne peut être à vendre. Nous serons dans la rue le 10 novembre pour la Journée Internationale de mobilisation contre l'O.M.C.

Dernière minute : L'OMC l'a pensé...Berlusconi le fait ! Le Ministère Italien de la Culture prévoit de céder au secteur privé "l'entière gestion de la jouissance publique des biens culturels ": musées, sites archéologiques, archives ou bibliothèques...pour une rentrée annuelle dans les caisses de l'État estimée à 80 millions d'euros! Parmi les premiers musées concernés : la galerie des Offices de Florence ou la Pinacothèque de Milan...qui seraient confiés au groupe FIAT!!!! Ce que Thatcher n'avait pas osé faire est réalisé par le zélé Berlusconi. Une pétition à l'initiative de l'Association américaine des Directeurs de Musée qui regroupe déjà les signatures du gotha muséal international précise que " la gestion doit être consacrée à l'intérêt public, et non pas à la recherche du profit". Élève Berlusconi, l'OMC vous remercie...!

Sud CULTURE Languedoc-Roussillon c/°Union Syndicale Solidaires Hérault 23 Rue Lakanal 34090 Montpellier Tel/fax: 04 67 79 17 67
Email: constant@kaimakis.com